

Mallemort le 08/05/2017 pièce 1

elloncier

je conteste la décision de elloncier le Maire
et du PLU

je suis propriétaire d'un terrain constructible, et Viableté
Ce terrain est entouré de Hautes, ~~elle~~ bordure de la Route
de Mazan, et à 100m du Village

En sachant que la fonction du PLU, et de recréer
des zones constructibles, autour du Village

je pense que c'est pas le but du PLU de ce retrouver
avec une (dent creuse)

elloncier le elloncier a décidé de mettre ce terrain
non constructible en zone Agricole (pourqu'ell Raison?)

je précise avoir déposé un permis de construire
le 15 Dicembre 2014. j'ai aussi déposé mon permis le 30/12/2016
pour la raison que ~~le~~ et ~~mais~~ mon épouse ne voulait pas
habiter trop proche de notre fille ~~et~~ Mary qui habite
la garrigue

Et que ce n'était pas utile que ~~mon~~ le Maire supprime
ce terrain constructible en zone Agricole

N° du Permis = DP 08407011 N° 020 = Déposé le 15/12/2014

Le terrain se trouve ~~lui~~ dit la garrigue
Parcelles N° 905 - 910

je vous prie d'agréer, ~~mon~~ mes respectueuses salutations
elloncier et ~~et~~ Mary Daniel.

M^{me} Nefti

Commune :
MALEMORT-DU-COMTAT (070)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 625A
Document vérifié et numéroté le 11/01/2017
AAVIGNON
Par CLEMENT Alain
Inspecteur des Finances Publiques
Signé

Centre des Impôts foncier de :
AVIGNON

Cité Administrative
BP 91088
84097 AVIGNON Cedex 9
Téléphone : 04 90 27 71 91

cdif.avignon@dgfp.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires susvisés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de terrame, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la présente 6463.

Section : A
Feuille(s) : 000 A 01
Qualité du plan : Plan non régulier

Echelle d'origine : 1/2500
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 11/01/2017
Support numérique :

D'après le document d'arpentage dressé

Par C2A

Réf. :

Le

Document vérifié et numéroté le 11/01/2017

(1) Assez les mentions indiquées. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan dressé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agente (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).

(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualité de l'autorité expropriant, etc ...).

